

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
11 mai 2017**

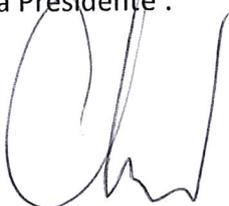
Présidence : Mme Carole Schelker

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à financer la participation communale pour la reconstruction du pont par-dessus la Brinaz – RC 401 tel que décrit dans le préavis n° 587/16.
- Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 230'000.- ; le compte no 9194.28 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article 3 : de financer ce montant pas la trésorerie courante.
- Article 4 : d'amortir cet investissement par le compte n° 430.331 sur une durée de 10 ans ; la première fois au budget 2018.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de CHF 23'000.- / an en tenant compte uniquement de l'amortissement.

Ainsi délibéré en séance du 11 mai 2017.

La Présidente :



Carole Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich